

CIRCULAIRE D'ORGANISATION NM-TIRSP01



La circulaire d'organisation est réalisée par le service régional. Elle précise l'ensemble des éléments relatifs à l'organisation de la compétition et rappelle quelques points essentiels des règlements de l'activité. Elle est téléchargeable en ligne sur www.unss.org

Auteur : Serge RAINERI

Secrétaire : Mégane

Union Nationale du Sport Scolaire de l'académie de Nancy – Metz

Championnat d'académie UNSS et UNIVERSITAIRE TIR SPORTIF

EQUIPE COLLEGE ET EQUIPE LYCEE INDIVIDUELS COLLEGE ET LYCEE

**Mercredi 23 janvier 2019
SAINT NABORD**

Madame, Monsieur le Président de l'association sportive, Chef d'établissement,

Vous voudrez bien prendre connaissance des informations relatives à l'organisation de cette compétition, et transmettre aux enseignants d'EPS et aux élèves concernés nos encouragements.

L'équipe académique se joint à moi pour vous souhaiter un bon championnat d'académie.

Serge RAINERI
Directeur du Service Régional de l'UNSS

INFORMATIONS UTILES :

- **Organisateurs :** SR UNSS Nancy-Metz 03.83.18.87.29
- **Forfaits :** En cas de forfait, vous voudrez bien prévenir dans les meilleurs délais
 - L'organisateur 06 82 48 35 01
 - Le service régional 03 83 18 87 29

Communication des résultats : Dès la fin de la compétition, merci de transmettre les résultats à **Mégane WOLFF** (Service Communication UNSS) au 03 83 18 87 29 ou à sr-nancy-metz@unss.org (pour une transmission des résultats vers médias et presse, et sur www.unssnancymetz.fr).

INSCRIPTION INTRANET

Inscription en ligne sur le site de l'UNSS Régionale www.unss.org.

Ouverture du serveur :

Vendredi 21 décembre 2018

Fermeture du serveur :

Mardi 22 janvier 2019 à 13h00

Veuillez choisir le bon championnat pour chaque équipe : Collège ou Lycée.

Merci d'indiquer pour chaque compétiteur l'arme (carabine ou pistolet) ainsi que le numéro d'équipe.

ACCUEIL – FORMALITES ADMINISTRATIVES

Lieu :

**Stand de tir des Breuchottes
Rue du Tir
88200 SAINT NABORD**

Horaires de l'accueil :

Les participants sont accueillis sur place à partir de **10H00 (ou 13h00 en fonction du nombre d'équipes engagées → voir encadré dans « Horaires de compétition »)**.

Contrôle des licences :

L'accompagnateur se présente à l'organisateur qui est déjà en possession des licences des inscrits (issues d'OPUSS). Il procède aux éventuelles modifications survenues après fermeture de l'inscription en ligne (ex : absence de dernière minute...) et présente les licences des élèves non inscrits en ligne uniquement. L'organisateur procède alors au **contrôle des licences** (licences numériques acceptées).

En cas d'absence de photo sur une licence, l'élève concerné devra présenter un justificatif d'identité officiel ou non (carte de bus, de cantine, carnet de correspondance...) où figurent son NOM, son PRENOM et sa PHOTO.

En cas de non présentation de la licence, la règle indiquée page 3 du règlement fédéral s'applique (Art.III.3-28 et suivants) : « Présentation d'une attestation sur l'honneur écrite par l'élève accompagnée de la présentation d'un justificatif d'identité officiel ou non où figurent son NOM, son PRENOM, sa PHOTO ainsi que sa **DATE DE NAISSANCE** ».

Encadrement extérieur :

Tout encadrant autre qu'un enseignant d'EPS devra présenter son document d'agrément signé par le Président d'AS (document disponible p39 dans le règlement fédéral). A défaut, il ne sera pas autorisé à pénétrer sur l'espace de pratique.

Communication :

Retrouvez toutes les infos, photos et résultats des championnats académiques UNSS sur notre site internet : www.unssnancymetz.fr

Et sur nos réseaux sociaux :



UNSS Nancy-Metz



@unssnycmtz



@unss_nancymetz

ORGANISATION GENERALE

Responsable de l'organisation :

Isabelle DEMANGE Présidente Club de Tir Saint-Nabord / Remiremont. tiremiremont@orange.fr
Et les membres du club de Remiremont

PROTOCOLE : DECLARATION LUE PAR UN COMPETITEUR ET/OU UN J.O AVANT LA RENCONTRE

« A l'occasion de cette rencontre UNSS, nous nous engageons :

- A respecter les règles du jeu
- A respecter nos partenaires, nos adversaires, les arbitres et les organisateurs
- A maîtriser nos émotions en toutes circonstances
- A nous montrer exemplaires, généreux et tolérants
- A saluer arbitres et adversaires AVANT et APRES chaque rencontre »

« Bonne rencontre UNSS »

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires de la compétition :

10h00

Accueil des compétiteurs UNSS de Collèges et de Lycées
(ou 13h00 en fonction du nombre d'inscrits. Voir ci-dessous)

**10H00 – 10H30
10H45 - 12H45**

Présentation des licences et échauffement
1^{er} Match UNSS → **Relais 4 x 20 coups en 1H40.**

12H45 - 13H45

Repas tiré du sac

**13H45
14H15 – 16H15**

Accueil des compétiteurs Etudiants du Sport Universitaire
2^{ème} Match UNSS + Match FFSU
→ **UNSS : Relais 4 x 20 coups en 1H40.**
→ **Sport Universitaire : 40 plombs en 50 minutes.**

16H30

Protocole et remise des récompenses.

ATTENTION

Au vu du nombre de pas de tirs, la moitié des équipes UNSS tirera le matin, l'autre moitié tirera l'après-midi. Si le nombre d'équipes UNSS engagées est peu important et que le nombre de pas de tirs permet la mise en place du championnat sur une demi-journée seulement, le SR UNSS reprendra contact avec les AS engagées pour décaler l'heure d'accueil à 13h00 l'après-midi.

Organisation sportive :

- Deux catégories d'âge : Collège ou Lycée
- Deux disciplines : Carabine 10 mètres ou Pistolet 10 mètres.
- Championnat UNSS des collèges et des Lycées : Relais par équipe 4 x 20 coups en 1h40 (matin ou après-midi)
- Championnat Universitaire CRSU : 1 match de 40 plombs en 50 minutes (après midi uniquement)

Organisation du repas :

Le repas des compétiteurs sera tiré du sac.

Toutefois, le club de Tir de Saint-Nabord / Remiremont mettra à disposition des participants une buvette où sandwiches et boissons pourront être achetés.

Jeunes Officiels :

La présence d'un élève officiant en tant que Jeune Officiel n'est pas obligatoire **mais fortement recommandée**.

Rappel : Un JA ACADEMIQUE devra accompagner les équipes lorraines qualifiées lors du championnat de France. Le championnat d'académie peut donc être une bonne répétition pour ce JO.

Jeunes coaches :

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

En tir sportif :

Le Jeune coach est obligatoire à partir du championnat de France. Il est intégré à l'équipe. Il est compétiteur.

Le jeune coach est inscrit sur OPUSS. Le Jeune coach ne peut pas être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.

Une équipe sans jeune coach sera déclassée.

RAPPELS REGLEMENTAIRES – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Conditions de participation :

Toutes les Équipes sont en championnat Excellence. Tous les tireurs sont autorisés à participer.

CHAMPIONNAT EXCELLENCE COLLEGE ET LYCEE UNSS ET UNIVERSITAIRE		
	COLLÈGES	LYCÉES
ATTENTION LE CERTIFICAT MEDICAL POUR LA PRISE DE LICENCE UNSS RESTE OBLIGATOIRE POUR L'ACTIVITE TIR SPORTIF !!!		
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets Les Benjamins peuvent tirer avec assistance modulable.	Minimes Cadets Juniors Seniors Les tireurs doivent tirer sans appui ni assistance.
EQUIPEMENT	Vêtements « spécifiques Tir » autorisés sauf en benjamins pour lesquels seul 1 gant est autorisé.	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Équipes de 2 tireurs (Filles, Garçons ou Mixte) du même établissement, tirant dans la même discipline. Championnat Individuel en Universitaire	
JEUNE OFFICIEL	La présence d'un Jeune Officiel par équipe est encouragée.	
RÈGLEMENT	Règlement FFTir et UNSS (en ligne sur OPUSS). Tir debout à 10 m pour tous. Points au 10 ^e en carabine. Point entier au pistolet. Relais de 4 x 20 coups en 1h40 heures pour l'UNSS. 40 coups en 50 minutes pour le Sport Universitaire. Toute équipe peut intégrer un ou plusieurs tireurs handicapés pour lesquels une adaptation des règles peut être envisagée. Le contrôle des armes et des équipements sera effectué avant le début du match pour lequel le tireur est concerné. Aucun tireur ne pourra débiter son match sans s'y être préalablement présenté.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Tous les champions d'académie sont qualifiés pour le championnat de France. Repêchages possibles.	

Rappel des catégories d'âge :

<u>Benjamins :</u>	2006-2007-2008
<u>Minimes :</u>	2004-2005
<u>Cadets :</u>	2002-2003
<u>Juniors :</u>	2000-2001
<u>Séniors :</u>	1999 et avant

Format de la compétition UNSS :

Compétition par binômes. Équipes de deux tireurs (mixité facultative) – Tireur A et Tireur B.

Relais d'un total de **80 coups** sur un même poste entre deux tireurs d'un même établissement, défini comme suivant :

→ Durée totale impartie : 2 heures et 10 minutes

- 10 minutes d'installation pour les deux tireurs d'une même équipe d'établissement.
- 20 minutes de préparation et d'essais au total pour les deux tireurs d'une même équipe. Le tireur A et le tireur B doivent ainsi s'organiser conjointement pour optimiser le temps de préparation et d'essais de chacun.
- À la fin du temps de préparation et d'essais, 1 heure 40 minutes de match réparti comme suit :

→ 4 séquences de 20 plombs :

- 1^{ère} séquence : 20 coups tireur A
- 2^e séquence : 20 coups tireur B
- 3^e séquence : 20 coups tireur A
- 4^e séquence : 20 coups tireur B

Le respect de ce schéma de séquences est primordial. Un tireur ne peut enchaîner deux séquences consécutives. Chacune des séquences se fera sans essai. Une séquence n'a pas de durée limitée. Seul le temps global de ces quatre séquences est défini. Les binômes adopteront la meilleure stratégie pour gérer au mieux le temps pour chacun des tireurs de l'équipe.

À la fin de chaque séquence, l'arbitre procédera au changement de tireur et déclenchera la séquence suivante, en relation avec l'équipe technique de la compétition et en faisant respecter les règles et mesures de sécurité en vigueur.

Tout coup hors délai sera considéré comme nul et comptabilisé zéro.

Une fois le temps de compétition terminé, les scores des quatre séquences d'un établissement seront additionnés pour obtenir le résultat total de l'AS et établir les classements pour chaque discipline et catégorie.

Pour la Carabine 10 mètres, le comptage des points s'effectuera au dixième de point (... / 872 points).

Pour le Pistolet 10 mètres, le comptage des points s'effectuera au point entier (... / 800 points).

Si égalité, les éventuels ex-aequo seront départagés comme suit :

- Pistolet 10 mètres : plus grand nombre de « mouches ».
- Carabine 10 mètres : remontée des séries.

Format de la compétition FFSU :

Carabine ou Pistolet à 10 mètres. Epreuve individuelle.

- 40 coups tirés en 50 minutes + 15 minutes de préparation et essais
- 2 niveaux de compétition :
 - Championnat de France :
 - Pistolet : Qualification à 335/400 points (décompte au point entier)
 - Carabine : Qualification à 350/436 points (décompte au 10^{ème} de point)
 - 4 classements : Pistolet Jeunes Femmes – Pistolet Jeunes Hommes
 - Carabine Jeunes Femmes – Carabine Jeunes Hommes
 - Coupe de France :
 - Pistolet : Qualification à 310/400 points (décompte au point entier)
 - Carabine : Qualification à 325/436 points (décompte au 10^{ème} de point)
 - 2 classements : Pistolet Mixte - Carabine Mixte



Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2016 – 2017 et/ou 2017 – 2018), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.

PROCLAMATION DES RESULTATS - QUALIFICATIONS - FORFAITS ET REPECHAGES

Protocole

Dotation médailles et coupes :

Les équipes sur le podium recevront des médailles.

Chaque délégation est tenue d'assister au déroulement du protocole et à la remise des prix lorsqu'ils ont lieu (comme aux Championnats de France) sous peine de se voir exclure de cette même compétition l'année suivante (sauf circonstances exceptionnelles).

Lorsque le protocole est réalisé, un temps doit être réservé aux Jeunes Officiels.

Résultats :

A l'issue de la compétition, l'organisateur informe le service régional par Mail, téléphone ou Fax le soir même ou le lendemain matin.

Attention : Les résultats d'une compétition ne sont officialisés qu'après vérification **par le service régional** de l'ensemble des documents relatifs à la compétition, dans un délai maximum de 15 jours. L'organisateur veillera donc à renvoyer rapidement et impérativement ces documents au Service Régional.

Qualifications :

Le service régional est responsable de la désignation des qualifiés aux compétitions I.A et nationales. A ce titre, il est seul habilité à délivrer les convocations aux A.S concernées.

Les équipes championnes d'académie seront qualifiées pour le championnat de France qui aura lieu du 26 au 27 mars 2019 à Beaulieu (académie de Clermont Ferrand).

Forfaits - Repêchages :

Les demandes de qualifications exceptionnelles et les demandes de repêchage sont placées sous l'unique responsabilité du service régional, tant du point de vue des compétitions académiques que du point de vue national. Elles se font par l'intermédiaire du document que vous trouverez dans le règlement fédéral (en ligne sur unss.org).

Développement Durable – Opération « Stade Propre » :

Chaque enseignant veillera à ce que ses élèves rendent les installations sportives dans leur état de propreté initial.